



ÉTAT DES LIEUX DES SYSTÈMES DE PAIEMENT INSTANTANÉ INCLUSIFS EN AFRIQUE

SIIPS 2024 • Étude de cas

PayShap en Afrique du Sud

Histoire



Défi

Malgré des taux de détention de comptes élevés, l'économie sud-africaine se caractérise encore par une importante utilisation de l'argent liquide. Environ huit transactions de détail sur dix étaient réglées en espèces avant la pandémie de COVID-19 (BankservAfrica, 2024). Pour promouvoir le passage des espèces au tout-numérique, la *National Payment System Framework and Strategy Vision 2025* (littéralement, Vision 2025 : cadre et stratégie du système national de paiement) de la South African Reserve Bank (Banque centrale d'Afrique du Sud, « SARB ») a été publié en 2018. Elle propose la mise en place d'une « architecture de système de paiement flexible, pour aider toutes les parties prenantes à répondre aux exigences en constante évolution des utilisateurs finaux et permettre aux systèmes de paiement de devenir des plateformes d'innovation parées pour l'avenir » (traduction libre). Cette initiative a permis de conceptualiser le SPI, qui a été créé à partir du Programme de paiements rapides (Rapid payments program, « PPR ») et salué dans le rapport de positionnement de la SARB sur les paiements plus rapides, publié en 2022.

Le système PayShap, lancé en mars 2023, constitue la première composante de cette architecture de système de paiement modernisée. L'objectif consiste à renforcer l'accessibilité des produits de paiement et l'inclusion financière en permettant aux populations sous-bancarisées d'avoir recours à des solutions numériques pour répondre à leurs besoins financiers. Il s'agit également de faciliter l'intégration sûre et fiable des personnes non bancarisées dans le système de paiement.



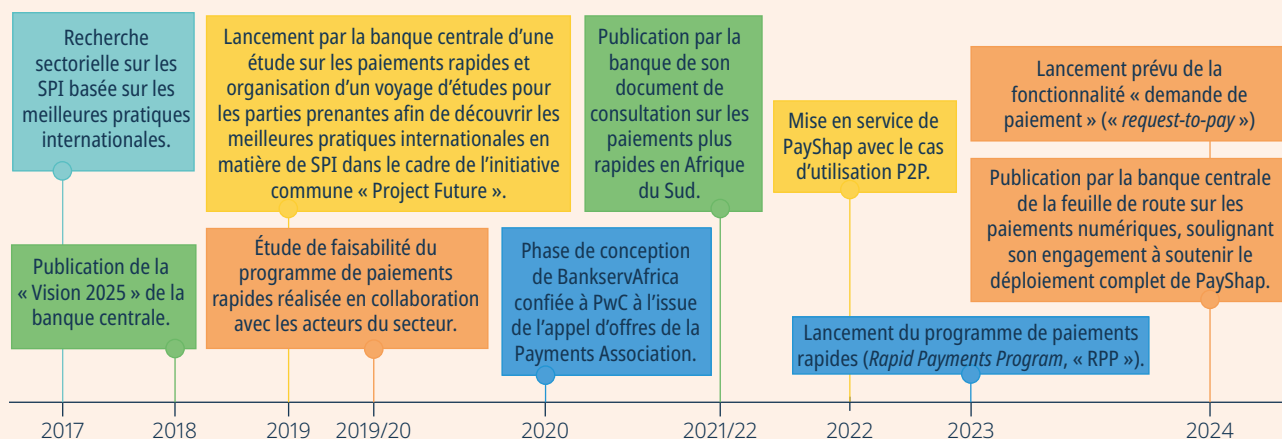
Valeur ajoutée

PayShap est le deuxième système de paiement en temps réel (« SPTR ») lancé en Afrique du Sud. Il rejoint Real-Time Clearing (« RTC »), le système national de TEF en temps réel destiné aux transactions interbancaires, déployé en 2006. PayShap prend en charge les transactions de type « *credit pull* » (le payeur transmet l'instruction de paiement à sa banque ; cette dernière la transmet, ainsi que les fonds correspondants, à la banque du bénéficiaire, pour versement sur le compte de celui-ci). Il inclura bientôt une fonctionnalité de demande de paiement (*request-to-pay*, « RTP »), dont le lancement est prévu avant la fin de l'année 2024. Sa proposition de valeur repose sur sa facilité d'utilisation, l'instantanéité des transactions traitées et son interopérabilité.

Pour plus de commodité, PayShap permet d'effectuer des transactions via un numéro de téléphone mobile (identifiant ShapID) plutôt qu'un numéro de compte bancaire (bien que les participants aient la possibilité d'utiliser un numéro de compte s'ils le souhaitent). Le SPI est également en train de finaliser le déploiement de sa fonctionnalité RTP grâce à laquelle les fonds sont instantanément compensés.

PayShap est aujourd'hui disponible via dix banques commerciales et permet l'interopérabilité entre ces différents participants. Cette configuration fait de PayShap un SPI bancaire. Le projet final, en attente des modifications réglementaires autorisant la participation directe des acteurs non bancaires au système national de paiement, a pour objectif de permettre une interopérabilité totale entre tous les FSP agréés du pays, y compris les FSP non bancaires tels que les OAM.

Chronologie du SPI PayShap



Étude de cas : PayShap en Afrique du Sud

En 2017, la Payments Association of South Africa (« PASA »), l'opérateur du système de la chambre de compensation de services de paiement BankservAfrica (« BSA »), les banques commerciales et la SARB ont commandité une étude sur l'offre de paiements rapides dans le pays. Les parties prenantes ont également entrepris un voyage d'étude pour comprendre les meilleures pratiques internationales en matière de SPI dans le cadre d'une initiative commune baptisée *Project Future*. En 2018, la SARB a publié le document « Vision 2025 ».

En juin 2020, elle a publié son document de consultation *Faster Payments in South Africa* (littéralement, des paiements plus rapides en Afrique du Sud), suivi d'un rapport de positionnement en 2022. Les deux documents ont mis en évidence les lacunes fonctionnelles du système RTC et proposé des mesures pour encourager l'adoption d'une infrastructure de paiement plus rapide adaptée aux réalités du monde de demain. Son objectif : moderniser le système de paiement national afin de mieux répondre aux attentes des consommateurs ainsi que des MPME.

En 2021, le cabinet de conseil en gestion PwC a été désigné bureau de gestion de projet indépendant (*Independent Project Management Office*, « IPMO ») pour superviser le projet. L'équipe de PwC a notamment participé à l'élaboration de la phase de conception du SPI. La PASA, en qualité d'organe de gestion du système de paiement, a désigné le Comité de projet spécial (*Special Project Committee*, « SPC ») comme comité de pilotage du programme de paiements rapides (« RPP »). BSA, l'opérateur du système de la chambre de compensation des services de paiement (Payment Clearing House System Operator, « PSO »), les banques, la PASA et la SARB ont intégré le comité *ad hoc*, garantissant ainsi un alignement et une cohésion dans la mise en place du produit minimum viable. La SARB a assuré la supervision du SPI conformément aux objectifs de son plan stratégique Vision 2025 et fourni le cadre réglementaire régissant le processus d'intégration.

Les acteurs de l'industrie ont lancé le RPP en 2022. Le processus de collaboration entre parties prenantes a donné lieu à des discussions approfondies en vue de résoudre d'une part les problèmes liés aux exigences de la solution, aux règles et à l'atténuation des risques, et d'assurer d'autre part l'alignement sur les objectifs nationaux dans un contexte d'intérêts divergents. En s'appuyant sur le système RPP, PayShap a finalement été lancé en mars 2023.

À mai 2024, PayShap prend en charge les transactions P2P et certaines transactions de particulier à

commerçant (« P2M »), lorsque ces derniers utilisent leurs comptes bancaires personnels dans le cadre de leur activité. Les paiements marchands P2B sont les suivants sur la feuille de route. Aucun participant non bancaire n'a intégré le système, en partie en raison du positionnement prudent de la SARB et du secteur des paiements quant à la possibilité pour ces acteurs d'obtenir un accès direct à la compensation. Toutefois, des réformes réglementaires sont en cours pour permettre aux établissements non bancaires d'accéder directement au système national de paiement. En tant qu'opérateur du SPI, BSA a lancé plusieurs campagnes marketing autour de PayShap. Il encourage également les participants au SPI à faire la promotion du produit et de la marque auprès de leurs utilisateurs finaux. Cette démarche est considérée comme essentielle pour améliorer la visibilité et la crédibilité de PayShap, avec à la clé une amélioration des taux d'adoption et un élargissement de sa base d'utilisateurs.

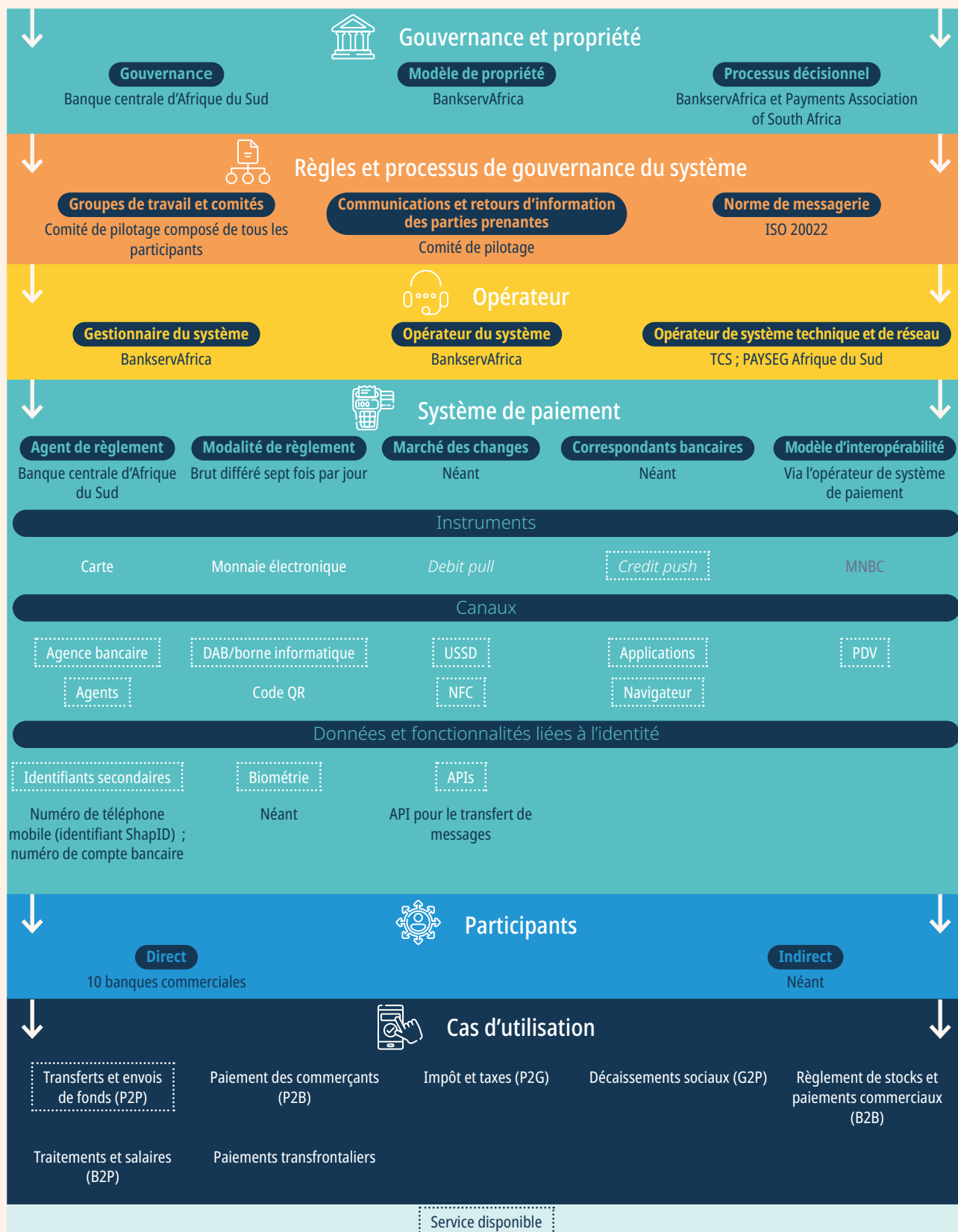
En complément de son concept ShapID, qui permet d'effectuer des paiements en s'identifiant simplement avec son numéro de téléphone mobile, la fonctionnalité RTP constitue une autre proposition de valeur clé de PayShap. Elle permettra aux particuliers et aux commerçants d'initier la transaction en transmettant l'instruction de paiement correspondante (« *credit push* »), plutôt que d'attendre que les payeurs s'en chargent (« *debit pull* »). Cette fonctionnalité pourrait contribuer à considérablement améliorer le confort des utilisateurs et réduire les erreurs de paiement. La fonctionnalité RTP devrait être disponible au second semestre 2024. Selon les prévisions, elle devrait contribuer à l'adoption de PayShap et permettre au système d'atteindre son objectif d'un milliard de transactions et de 688 000 MPME utilisatrices finales d'ici 2027 (BankservAfrica, 2024). En mai 2024, l'adoption était encore balbutiante. Pour améliorer la proposition de valeur, BSA recueille des données ventilées par typologie d'utilisateurs, selon qu'ils soient de nouveaux clients ou utilisateurs réguliers, ainsi qu'en fonction de leurs caractéristiques démographiques.

L'intégration d'établissements non bancaires dans le système fait également partie des projets d'expansion. PayShap prévoit aussi de permettre l'utilisation de codes QR pour initier des paiements. L'idée est de proposer une solution permettant d'améliorer l'adoption pour les cas d'utilisation critiques, tels que le P2B. Il est également envisagé de relier PayShap au système transfrontalier *Transaction Cleared on an Immediate Basis* (« TCIB ») de la Communauté de développement d'Afrique Australe (« CDAA »). Toutefois, aucun plan d'action n'a encore été élaboré.

Gouvernance et opérations

Aperçu du système de paiement

Aperçu du modèle PayShap



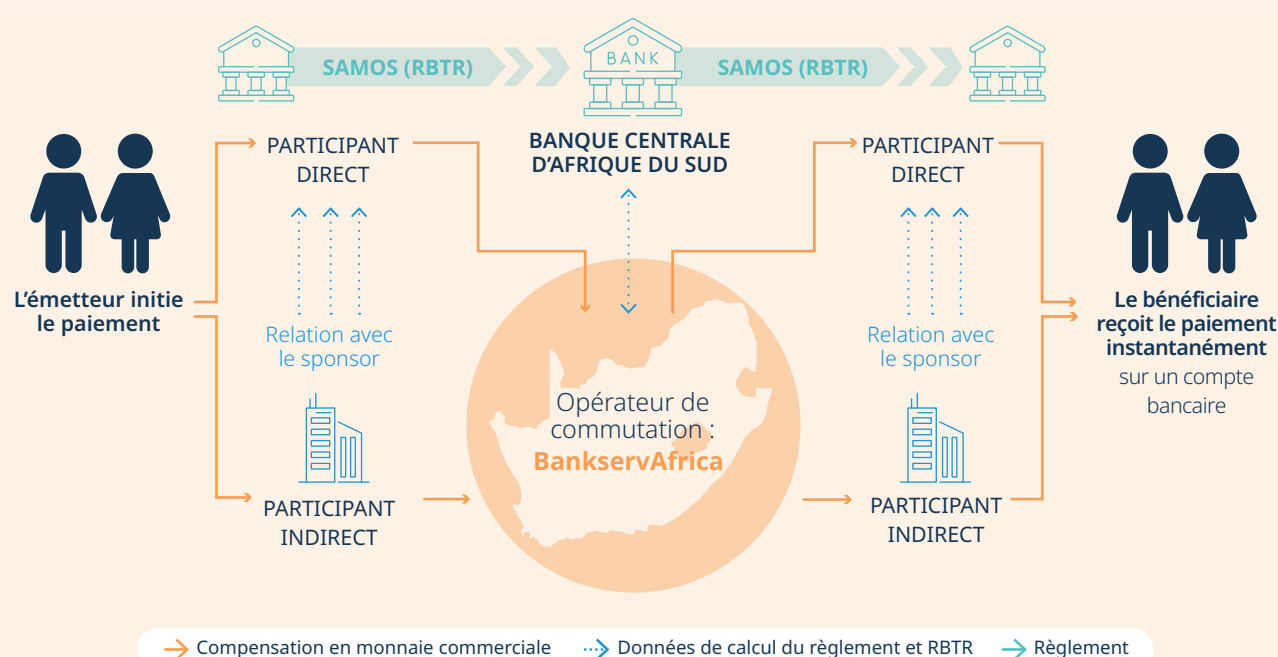
Étude de cas : PayShap en Afrique du Sud

PayShap est actuellement un système bancaire réunissant 10 banques commerciales, mais ambitionne de devenir un système multisectoriel. À mai 2024, aucun participant indirect n'est recensé, bien que les FSP non bancaires puissent techniquement devenir des participants indirects par le biais d'un accord de parrainage avec une banque commerciale partenaire.

À l'avenir, l'écosystème comptera des banques et certains établissements non bancaires comme

participants directs, ainsi que des établissements non bancaires et diverses entreprises de fintech en tant que participants indirects. La banque centrale assurera quant à elle le règlement des paiements. La participation est volontaire : les participants font le choix d'adhérer au système et aux produits qui y sont associés. Le maintien d'un dialogue continu avec les banques fait partie intégrante de la stratégie de développement commercial du système.

Flux de transactions de PayShap



Toutes les transactions transitant par PayShap se font en monnaie commerciale. Le SPI est géré par BSA, lequel est détenu par des banques commerciales. Il a développé l'infrastructure de base des paiements interbancaires en Afrique du Sud et l'exploite depuis 1972. L'opérateur gère également les systèmes RTC et TCIB.

PayShap cible les transactions de moins de 3000 rands sud-africains (« ZAR »), soit environ 183 USD. Le système a déployé des fonctionnalités et services de compensation par le biais d'une architecture basée dans le *cloud*. Le règlement a lieu sur place entre les sites primaire et secondaire, chacun étant doté d'une redondance matérielle et de lignes de communication sécurisées avec le système SAMOS de la SARB, qui est le système à règlement brut en temps réel (« RBTR ») national. Il existe sept fenêtres de règlement au cours d'une journée. Le temps de traitement des transactions est de 10 secondes maximum. BSA n'assure pas la tenue de comptes préalimentés. Les comptes de réserve et de règlement sont détenus auprès de la banque centrale pour chaque participant afin de répondre aux exigences

actuelles de réglementation telles que définies par le RBTR au niveau de la banque centrale.

PayShap permet d'effectuer des transactions de crédit de type « *credit push* » via la norme ISO 20022. Les API facilitent le partage des données entre les différentes entités.



Gouvernance

BSA régit le SPI, assurant le rôle de gestionnaire et d'opérateur du système.

Puisque les banques commerciales sont propriétaires de BSA, PayShap est donc détenu par les participants et géré par les acteurs de l'industrie. Le système opère selon un modèle de gouvernance d'association privée. La PASA délivre un agrément au PSO, comme l'exige la SARB en vertu du *National Payment System Act* d'Afrique du Sud (la loi sud-africaine sur le système de paiement national, « *NPS Act* d'Afrique du Sud ») ; l'implication de la PASA dans la gouvernance du système est minime. Les décisions sont prises par le conseil d'administration

de BSA, tandis que le groupe des participants à la chambre de compensation des paiements (*Payment Clearing House Participant Group*, « PCH PG ») a son mot à dire concernant les décisions de compensation et de règlement relevant du cadre réglementaire en vigueur. Les décisions relatives au système ne relevant pas de ce périmètre sont traitées par le Conseil de gouvernance du système PayShap. Actuellement, BSA tient une séance par trimestre avec l'organisme de réglementation.

La PASA veille au respect strict des règles de compensation, supervise les règles de compensation et la constitution du PCH PG et suit avec attention le respect par les participants des critères de participation à PayShap. Lorsqu'elles sont définies par des acteurs du secteur, les règles des systèmes peuvent potentiellement accroître la proposition de valeur de ces mêmes systèmes pour les participants. Dans la mesure où la participation directe se limite pour l'heure aux banques, l'implication des FSP non bancaires est moindre, ce qui peut avoir une incidence en termes d'inclusivité.

Une mobilisation plus large de tous les FSP agréés pourrait aider PayShap à atteindre les objectifs d'inclusion financière de la SARB. Les efforts de PayShap se concentrent sur l'élargissement de la base de participants en proposant un produit attractif et en identifiant les cas d'utilisation d'intérêt. À moins qu'elles ne soient spécifiquement désignées, les entités non bancaires ne peuvent participer qu'en tant que participants indirects, en raison des contraintes réglementaires actuelles. Les banques ont de plus en plus intérêt à faciliter la participation des établissements non bancaires, ce qui en retour devrait favoriser la croissance de l'écosystème PayShap (BSA, 2024).



Fonctionnalité

PayShap est un instrument de paiement de type « *credit push* », et l'opérateur prévoit de mettre en place un service RTP au cours de l'année 2024. PayShap a été conçu pour être accessible depuis un smartphone. Les banques n'ont toutefois aucune restriction quant aux canaux qu'elles peuvent proposer, dès lors qu'elles prennent en charge la norme de messagerie acceptée. L'USSD en fait partie.

Les numéros de téléphone mobile servent d'identifiant secondaire principal, aussi appelé ShapID. Les utilisateurs finaux ont besoin d'un identifiant ShapID pour recevoir un paiement, mais pas nécessairement pour en émettre un. Les utilisateurs particuliers peuvent

relier plusieurs comptes bancaires à leur identifiant ShapID ; chaque compte sera alors identifié ainsi : « numéro de téléphone mobile@nom de la banque ». Pour recevoir un paiement, les utilisateurs finaux dont l'identifiant ShapID n'est rattaché qu'à un seul compte ont uniquement besoin de leur numéro de téléphone mobile. Plus de 2,5 millions d'utilisateurs ont franchi le pas et utilisent désormais ShapID, une fonctionnalité grâce à laquelle il n'est plus obligatoire de fournir les coordonnées bancaires du bénéficiaire (Gavaza, 2024). PayShap envisage d'ajouter à l'avenir d'autres identifiants tels que les adresses électroniques ou les numéros de pièces d'identité.

Il est également possible de virer des fonds vers des numéros de compte. Cette méthode intègre un système de vérification du bénéficiaire, qui présente au payeur une synthèse des détails de la transaction, qu'il est tenu de confirmer. Le but est de réduire ainsi le nombre d'erreurs.

Des fonctionnalités améliorées, telles que la RTP et les codes QR, devraient sensiblement stimuler la demande ainsi que la valeur pour l'utilisateur final. Les codes QR sont déjà largement utilisés en Afrique du Sud pour les paiements marchands par carte (BSA, 2024). La fonctionnalité RTP ouvrira la voie à de nouveaux cas d'utilisation et élargira l'utilité de PayShap pour les transactions quotidiennes. Elle facilitera principalement les transactions côté marchand, en permettant aux prestataires de services tels que les plombiers ou les électriciens de demander à leurs clients de les régler pour les services rendus. Ces caractéristiques placent l'utilisateur au cœur du système et facilitent l'utilisation du service, tout en réduisant le taux d'erreur.



Normes techniques et cas d'utilisation

PayShap assure l'interopérabilité grâce à des formats de messages, des règles techniques et des spécifications de produits normalisés, tous contrôlés au sein de l'écosystème. Le système a adopté le format de messages ISO 20022, qui permet aux banques d'inclure davantage de données dans les instructions de paiement, facilitant ainsi le respect des exigences du GAFI¹.

BSA travaille à l'intégration des cas d'utilisation autres que les transactions P2P, en commençant par les transactions B2B et les paiements marchands. Les commerçants peuvent déjà utiliser leur identifiant ShapID pour recevoir des paiements, ce qui crée dans

¹ La recommandation 16 du GAFI impose l'échange d'informations sur l'émetteur et le bénéficiaire des virements électroniques aux fins de la lutte contre le blanchiment de capitaux (FATF, 2023).

Étude de cas : PayShap en Afrique du Sud

la pratique un cas d'utilisation P2B de faible valeur, bien que l'opération soit toujours considérée comme une transaction P2P. Il faudrait que l'opérateur apporte des améliorations au système pour prendre en charge davantage de cas d'utilisation et répondre aux besoins sociaux. Des discussions avec les parties prenantes sont donc nécessaires. L'Afrique du Sud dispose d'un vaste programme d'aide sociale G2P, piloté par l'Agence sud-africaine de sécurité sociale. Les montants en question sont directement virés sur les comptes des bénéficiaires, ils ne sont pas traités par PayShap. En ayant recours au SPI, cela pourrait conduire à une hausse de l'utilisation habituelle des paiements instantanés et permettre au système de passer à l'échelle.



Modèle économique

BSA a financé la mise en place du système PayShap via un prêt d'actionnaires. Le recouvrement des coûts est intégré dans le modèle économique de BSA ; le système lui-même n'utilise pas de mécanisme indépendant de recouvrement des coûts. BSA opère sur une base mutualisée pour les opérations du système ; les participants sont libres d'opter ou non pour un modèle économique bénéficiaire. Les frais imputés aux utilisateurs finaux sont déterminés par les participants. Il n'y a donc pas de frais standards uniformément appliqués à tous. En conséquence, les premiers mois d'existence de PayShap ont été marqués par des différences de tarification entre les banques, certaines facturant des frais de transaction supérieurs au service RTC existant et d'autres choisissant de rendre les paiements PayShap gratuits pour les transactions en deçà d'un certain montant. Au fil du temps, les prix ont convergé, car les coûts élevés supportés par les utilisateurs finaux freinaient l'adoption. En 2024, la plupart des banques proposent des paiements PayShap gratuits pour les transactions de moins de 5,35 USD (100 ZAR). Au-delà de ce montant, elles appliquent des modèles de tarification progressive, à leur discrétion².



Règles du système

Les règles du système décrivent les lignes directrices opérationnelles et les exigences de conformité. À l'heure actuelle, les règles du système de PayShap sont partagées selon le principe du « besoin de savoir » et ne sont pas accessibles au public. Les mécanismes de recours de l'utilisateur final ne sont pas explicitement décrits dans les règles du système. En revanche, la

responsabilité du traitement équitable des utilisateurs finaux relève des cadres réglementaires existants. Le site Web de BSA, les publications sur les réseaux sociaux et les « guides pratiques » à destination des participants sont riches d'informations visant à éduquer les utilisateurs finaux sur les droits et les processus de résolution des litiges. En règle générale, l'interaction a lieu entre les participants et leurs clients. Toutefois, à certaines occasions, l'opérateur du système et les utilisateurs finaux peuvent interagir, en réponse à des réclamations formulées via les réseaux sociaux ou d'autres formes de contact direct.



Volumes et valeurs traités par le système de paiement

BSA assure un *reporting* mensuel par l'intermédiaire du PCH PG lors des réunions de la PASA, ainsi qu'à l'occasion du conseil de gouvernance. Elle collecte des données en temps réel et les informations relatives aux volumes et aux transactions sont communiquées quotidiennement et mensuellement, selon les besoins. Le système collecte à la fois les données sur les transactions « on-us » et « not-on-us ». Compte tenu des autres fonctions assumées par BSA en tant que chambre de compensation du pays, la collecte de données sur les transactions « not-on-us » semble quelque peu facilitée. Le système demande donc périodiquement des données sur les transactions « on-us » aux participants, mais celles-ci ne sont pas communiquées dans le cadre du *reporting* mensuel. Au cours de sa première année d'exercice, entre mars 2023 et mars 2024, le SPI a traité plus de 18 millions de transactions pour une valeur de plus de 588 millions d'USD (11 milliards de ZAR), soit un montant moyen par transaction d'environ 32 USD (BankservAfrica, 2024). Ce montant est encourageant, car il indique que le système est utilisé pour de plus petits achats et donc, théoriquement, plus fréquents. Représentant 0,1 % du RNB en 2023, l'utilisation de PayShap demeure limitée, surtout par comparaison à RTC, avec un taux d'utilisation constituant 23 % du RNB. Ces deux systèmes risquent de se faire concurrence, puisque tous deux sont proposés par les banques. Dans la mesure où RTC est présent sur le marché depuis plus longtemps et facture des commissions élevées aux utilisateurs finaux, les banques pourraient être dissuadées de mettre PayShap en avant. C'est ce qui ressort des stratégies tarifaires initiales de certaines des banques. À 0,1 % du RNB en 2023, l'utilisation de PayShap demeure limitée, surtout par comparaison avec le niveau de 23 % du RNB affiché par RTC.

² Un taux de change de 18,7 ZAR pour 1 USD a été utilisé, conformément aux taux publiés sur www.oanda.com en date du 30 avril 2024.



Réglementation

Les participants au système doivent adhérer à diverses réglementations englobant, entre autres, le [NPS Act](#) d'Afrique du Sud, le [Banks Act](#) (la loi sud-africaine sur les banques), les recommandations du [Groupe d'action financière](#) (« GAFI »), la réglementation sur la LBC, le [Protection of Personal Information Act](#) (la loi sud-africaine sur la protection des renseignements personnels, « POPI-Act ») et le [Consumer Protection Act](#) (la loi

sud-africaine sur la protection des consommateurs). À l'heure actuelle, la participation des établissements non bancaires à PayShap est limitée. La SARB est en train de réévaluer le cadre réglementaire afin de leur permettre de participer et d'intégrer le système de paiement national sans être obligées de nouer des partenariats avec des banques. Les règles du système ne prévoient aucune obligation d'agrément. Des exigences en la matière pourraient toutefois être introduites par de futures modifications réglementaires en vertu du [NPS Act](#) d'Afrique du Sud.



Enseignements en matière d'inclusivité

PayShap n'est pas classé sur l'échelle d'inclusivité d'AfricaNenda, parce que les paiements P2B ne sont pas encore effectifs. Une fois en service, le niveau d'inclusivité « Élémentaire » sera atteint. Pour passer au niveau d'inclusivité « Avancé », PayShap doit étendre la participation à des entités non bancaires agréées et parvenir ainsi à l'interopérabilité multisectorielle. Il faudrait également que les participants non bancaires soient intégrés au processus décisionnel. Une implication plus étroite de la banque centrale au niveau de la gouvernance (par exemple, en imposant l'intégration des FSP non bancaires) pourrait permettre d'atteindre les résultats souhaités en matière d'inclusivité.

Puisque les banques participantes influent sur l'utilisation de PayShap, il se peut que le SPI ne parvienne pas à adopter une tarification optimale. En l'absence d'intervention réglementaire visant à favoriser l'interopérabilité entre tous au coût le plus bas pour l'utilisateur final, des obstacles continueront de freiner l'inclusivité. Inversement, envisager de nouveaux cas d'utilisation comme les versements G2P de prestations sociales et l'adoption d'un modèle économique non déficitaire peuvent contribuer à permettre à PayShap d'atteindre le niveau d'inclusivité « Mature ».

La conception et le déploiement de PayShap ont permis de tirer plusieurs enseignements en rapport avec l'inclusivité :

- **L'alignement des acteurs de l'industrie est un facteur de réussite :** la création d'un comité *ad hoc*, composé d'organismes de réglementation et de leaders du secteur, a contribué à garantir l'alignement et la collaboration des banques participantes ;
- **L'adoption est favorisée par la mise en avant des efforts marketing des participants :** il est essentiel d'encourager les participants à faire activement la promotion de PayShap auprès des utilisateurs finaux par le biais de divers canaux pour stimuler l'adoption et le passage à l'échelle du système. Grâce aux efforts marketing des participants, PayShap gagne en visibilité et en crédibilité, ce qui accélère les taux d'adoption et élargit sa base d'utilisateurs ;
- **La confirmation des détails de paiement instaure la confiance :** la vérification des détails du compte du bénéficiaire avant la validation du paiement est une fonctionnalité essentielle, qui renforce la confiance et réduit le risque de transactions erronées pour les clients.



AfricaNenda Foundation

C1-402, 4th Floor, Block C, Grand Baie La Croisette, Grand Baie, Mauritius

site Web www.africanenda.org | e-mail info@africanenda.org



Octobre 2024

© 2024 - Tous droits réservés AfricaNenda Foundation